



Soixante-treizième session
Hyderabad (Inde), 8 et 9 juillet 2004
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

LIEU ET DATES DE LA SOIXANTE-QUATORZIÈME
SESSION DU CONSEIL EXECUTIF

Note du Secrétaire général

Le présent document a pour objet d'informer le Conseil exécutif des dispositions statutaires et réglementaires qui régissent la fixation du lieu et des dates de ses sessions et lui soumet la candidature reçue pour accueillir sa soixante-quatorzième session.

**LIEU ET DATES DE LA SOIXANTE-QUATORZIÈME
SESSION DU CONSEIL EXECUTIF**

**I. PROCEDURE RELATIVE A LA FIXATION DU LIEU ET DES DATES
DES SESSIONS DU CONSEIL EXECUTIF**

1. L'article 8.2 des Statuts de l'Organisation et l'article 3.3 du Règlement intérieur du Conseil prévoit que les sessions peuvent se tenir hors du siège si cet organe en décide ainsi.
2. Une décision est à prendre lors de la présente session sur le lieu et les dates de la prochaine session du Conseil.

**II. CANDIDATURE REÇUE POUR LA SOIXANTE-QUATORZIÈME
SESSION**

3. En date du 29 juin 2004, S.E. M. Walfrido dos Mares Guia, Ministre du tourisme du **Brésil** a officiellement transmis au Secrétaire général le souhait de son Gouvernement d'accueillir la prochaine session du Conseil à Salvador de Bahía, les 2 et 3 décembre prochain, dans le cadre du premier Forum mondial du tourisme pour la paix et le développement durable, auquel l'OMT a apporté son appui.

III. SOIXANTE-QUINZIÈME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF

4. S.E. Mme Lydia Shouleva, Vice Premier Ministre et Ministre de l'économie de la **Bulgarie** a fait parvenir au Secrétaire général, en date du 27 mai 2004, une demande officielle pour tenir la session de fin du premier semestre 2005 dans son pays.
5. La décision en la matière ne sera à prendre que lors de la soixante-quatorzième session.